

L'ATOLL D'APATAKI ET LA SCEP

Gilles BLANCHET

Economiste O.R.S.T.O.M.

O.R.S.T.O.M., B.P. 529, Papeete, Polynésie

Avant-propos

Réalisée à la demande du Conseil de gouvernement de la Polynésie française, cette étude vise à apprécier l'impact socio-économique entraîné par l'implantation de la Société d'Exploitation et de Commercialisation du Poisson (SCEP) à Apataki, atoll de l'archipel des Tuamotu.

Elle a débuté par une collecte de données de base auprès de la SCEP et des administrations concernées et s'est poursuivie par une enquête de terrain de trois semaines (16 juin au 7 juillet 1978).

Les informations recueillies ont conduit à la rédaction de ce rapport qui, après une présentation générale de l'atoll, aborde les retombées économiques et sociales engendrées par la venue de la SCEP et le développement de ses activités.

En l'absence de points de repère antérieurs et compte tenu du caractère disparate des données statistiques disponibles, ce travail se présente comme une ébauche qu'il serait nécessaire de préciser et affiner ultérieurement.

Introduction

Situé entre les 147 et 146° de longitude ouest et entre les 16 et 15° de latitude sud, à environ 400 km de Papeete, Apataki fait partie du groupe ouest de l'archipel des Tuamotu dont les 84 atolls représentent environ 908 km² de terres émergées (1) pour une population de 9.052 habitants.

D'après d'anciennes estimations du service du cadastre, il couvre une superficie de 15 km² et le recensement de 1977 y a dénombré 177 habitants.

Il est administrativement rattaché à la commune d'Arutua dont il forme, comme l'atoll voisin de Kaukura, une section. Sur le plan pratique, il est relié à la capitale de la Polynésie par plusieurs goélettes de faible tonnage (80 tonneaux en moyenne) qui assurent le transport de marchandises et de passagers. Il s'y adjoint depuis quelques mois une liaison aérienne dont la fréquence vient d'être portée à deux vols par semaine.

Concentrée sur l'îlot de Niutahi, à proximité de l'une des passes qui relie l'océan au lagon, la population d'Apataki vit traditionnellement des ressources procurées par la culture du coprah et la pêche lagunaire. L'attraction exercée par le développement spectaculaire de Papeete et les activités nées du Centre d'Expérimentations du Pacifique (CEP) a entraîné dans les années écoulées une dépopulation progressive de l'atoll compensée par un mouvement de reflux qui s'est opéré depuis 1970.

Soucieuses de stabiliser la population des îles et d'accroître les emplois, les autorités territoriales ont été conduites à promouvoir la pêche et à créer, par le biais du service de la pêche, une chaîne de centres frigorifiques de ramassage et de stockage du poisson permettant un meilleur écoulement de la production et une décentralisation des activités concentrées à Papeete. C'est ainsi qu'a été prévue, dès 1971, l'installation d'un complexe frigorifique pour le secteur des Tuamotu ouest et qu'Apataki a été retenu en raison d'un site particulièrement favorable au mouillage des bateaux. Les pêcheurs de l'île et les armateurs de goélettes y assurant le transport du poisson n'ayant pu, par manque

(1) Source : FAGES (J.), 1975. — Petit Atlas de la Polynésie Française. Société des Océanistes, dossier n° 19 : 11.

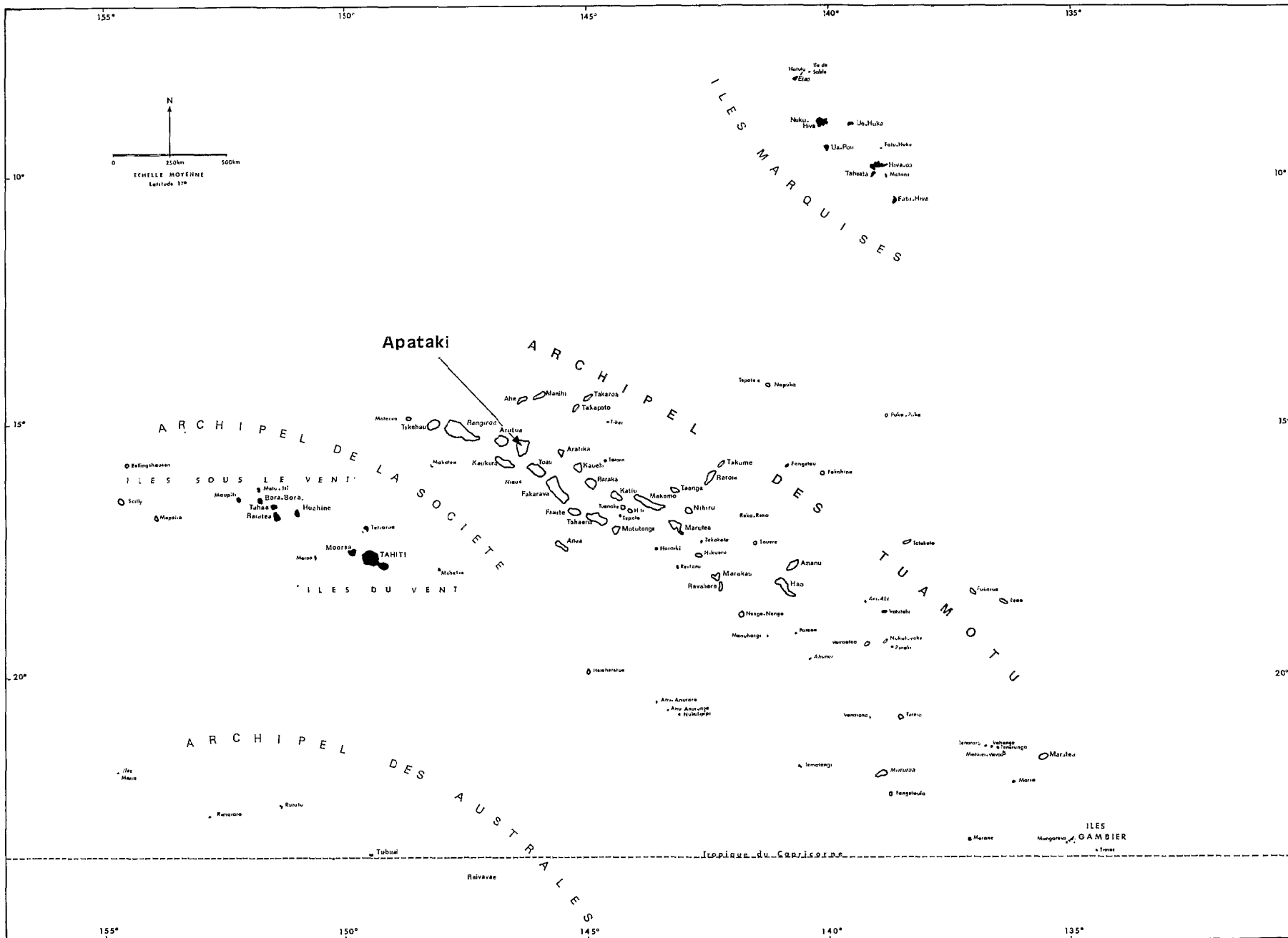


Fig. 1.

d'intérêt et par rivalité concurrentielle, se mettre d'accord pour assurer la gestion d'un tel complexe, sa mise en œuvre est devenue effective, en avril 1975, avec le concours de la SCEP, société privée de commercialisation du poisson créée en 1973 et ayant son siège à Papeete.

La difficulté de se procurer un approvisionnement suffisant pour rentabiliser son activité a rapidement conduit la SCEP à développer son réseau de collecte et de stockage et à entreprendre une action expérimentale de pêche industrielle.

Tout en encourageant les modes de capture traditionnels, elle a été amenée à étendre son rayon d'intervention aux atolls voisins et à pratiquer des essais de pêche à l'appât vivant et, plus récemment, à installer aux abords de la passe septentrionale d'Apataki, un grand filet-piège de conception japonaise.

L'implantation de la SCEP à Apataki s'est traduite par la mise en place d'une infrastructure qui n'a pas manqué de modifier les conditions d'existence locales :

- installations frigorifiques assurant aux pêcheurs l'écoulement de leur production et employant, de façon permanente, une main-d'œuvre locale pour la conservation et la transformation du poisson ;

- centrale de production d'énergie électrique avec deux groupes Poyaud de 120 kVA chacun ;

- magasin de vente à la population de produits de première nécessité ;

- construction et extension des installations et équipements de la société avec le concours de la CGEE et le recours à une main-d'œuvre locale et extérieure ;

- développement des relations avec Papeete par une desserte maritime régulière et la mise en service d'une liaison aérienne.

Ces actions ont eu des effets directs et indirects sur la vie de l'atoll, même si leurs répercussions ne sont pas encore toutes perceptibles. Leur détermination est au centre de cette étude mais elle impose, au préalable, de dresser une sorte de panorama de la société locale mettant en relief ses caractéristiques et son évolution au cours des dernières années.

Ce tableau d'ensemble doit permettre de discerner certaines implications de l'installation de la SCEP.

Une seconde partie essaiera d'en préciser l'impact et les prolongements.

1. Panorama général de l'Atoll

1.1. ORGANISATION DE L'ESPACE

L'atoll d'Apataki se présente comme un quadrilatère de forme rectangulaire de 33 km dans sa plus

grande longueur et 27 km dans sa plus grande largeur, irrégulièrement parsemé d'îlots (motu) plantés de cocotiers. Il est doté de deux passes, au nord-ouest et au sud-ouest, avec à proximité de la dernière le motu Niutahi où se regroupe la population depuis le cyclone de 1906 qui lui a fait évacuer le motu voisin de Pakaka. Niutahi a une forme d'amande avec à l'une de ses extrémités le port en eau profonde et les installations de la SCEP tandis qu'à l'autre s'adosse la piste d'atterrissage qui vient d'être construite sur une surface remblayée.

Un chemin circulaire fait le tour de l'îlot et une artère centrale le traverse dans le sens de la longueur. Les maisonnées sont disposées de part et d'autre de ces voies de circulation à l'exception du sud du motu où se trouvent une vieille cocoteraie abandonnée, le terrain de football et le cimetière commun aux catholiques et sanitos.

Le centre du village regroupe l'église catholique, la salle de réunions municipale, l'école et les deux commerces distants de quelques mètres l'un de l'autre. Un peu plus loin, le temple sanito et son terrain de sports. De part et d'autre de ce centre, en bordure du lagon, deux petits ports dépourvus de toute infrastructure où se trouvent à l'attache les speed boats des pêcheurs.

Hormis les édifices publics et les installations de la SCEP, on dénombre 49 maisons particulières (fare) souvent flanquées d'un fare tamarāa (cuisine). 39 sont occupées par les habitants d'Apataki, 5 sont louées au personnel de la SCEP ou de la CGEE, 5 sont inhabitées dont 2 à l'abandon.

Une demi-douzaine de ces maisons, parmi les plus anciennes, se distinguent par leurs dimensions plus spacieuses et une architecture plus élaborée. Surélevées du sol par une dalle cimentée de plus d'un mètre de haut, elles ont une structure en bois et sont dotées de vérandas et de fenêtres à baies vitrées.

De facture plus récente, les autres maisons reposent, pour la plupart, sur une petite dalle de ciment et ont des murs en pinex de couleur vive dotés d'auvents rabattables pour les plus modestes, de vitres fixes à claies mobiles (louvre) pour les plus modernes.

Les toits sont en tôle ondulée. Une seule maisonnette est entièrement construite en niau (feuilles de cocotiers tressées) avec le sol recouvert de gravier du lagon.

Au pied de chaque maison est disposée une rangée de drums (fûts d'essence de 200 litres) désaffectés pour recueillir l'eau de pluie, souvent à l'aide d'un fragment de gouttière disposé en bordure de toit.

Certaines habitations sont agrémentées d'un petit jardinet, rarement clôturé, où voisinent avec le

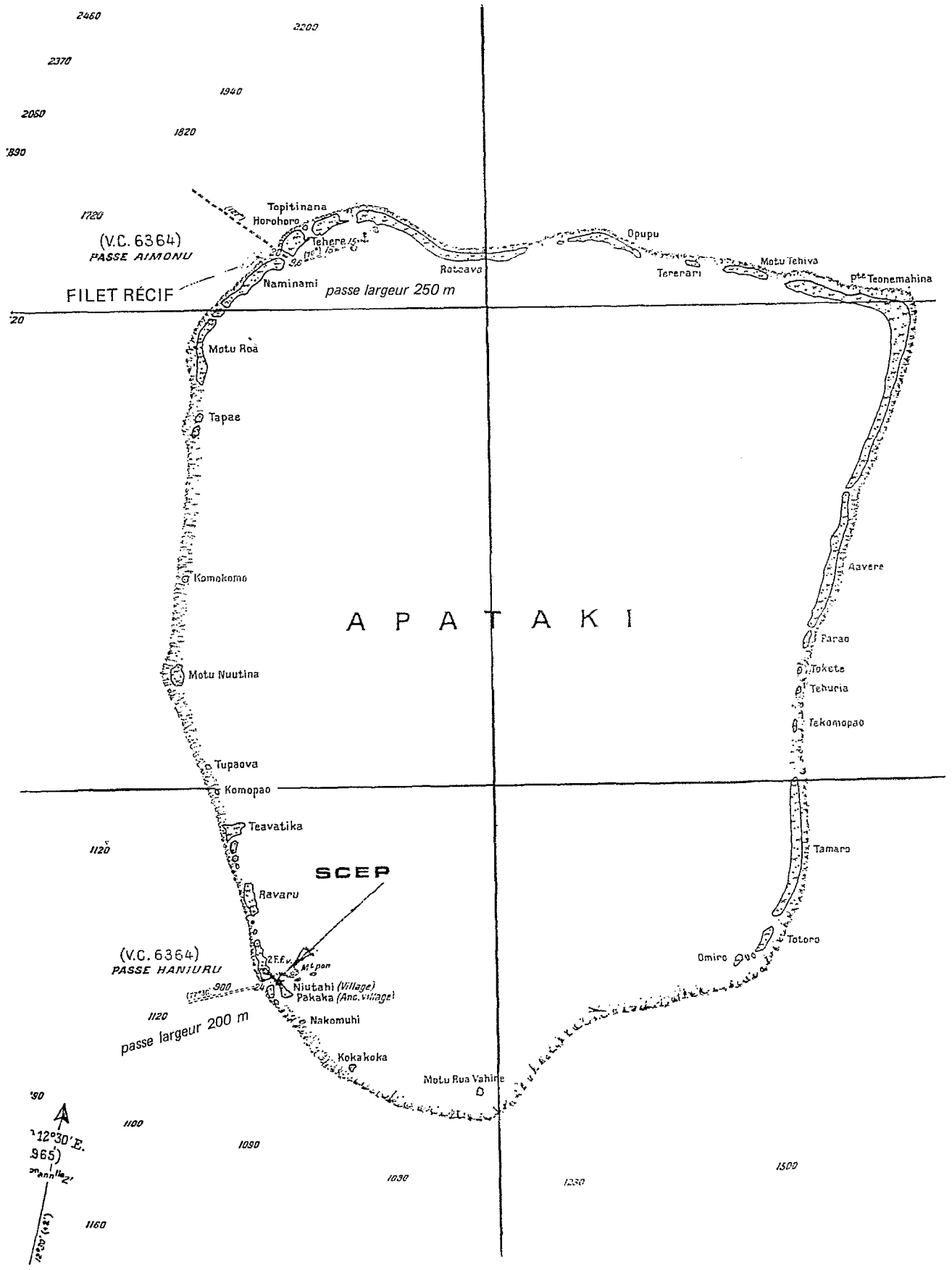


Fig. 2.

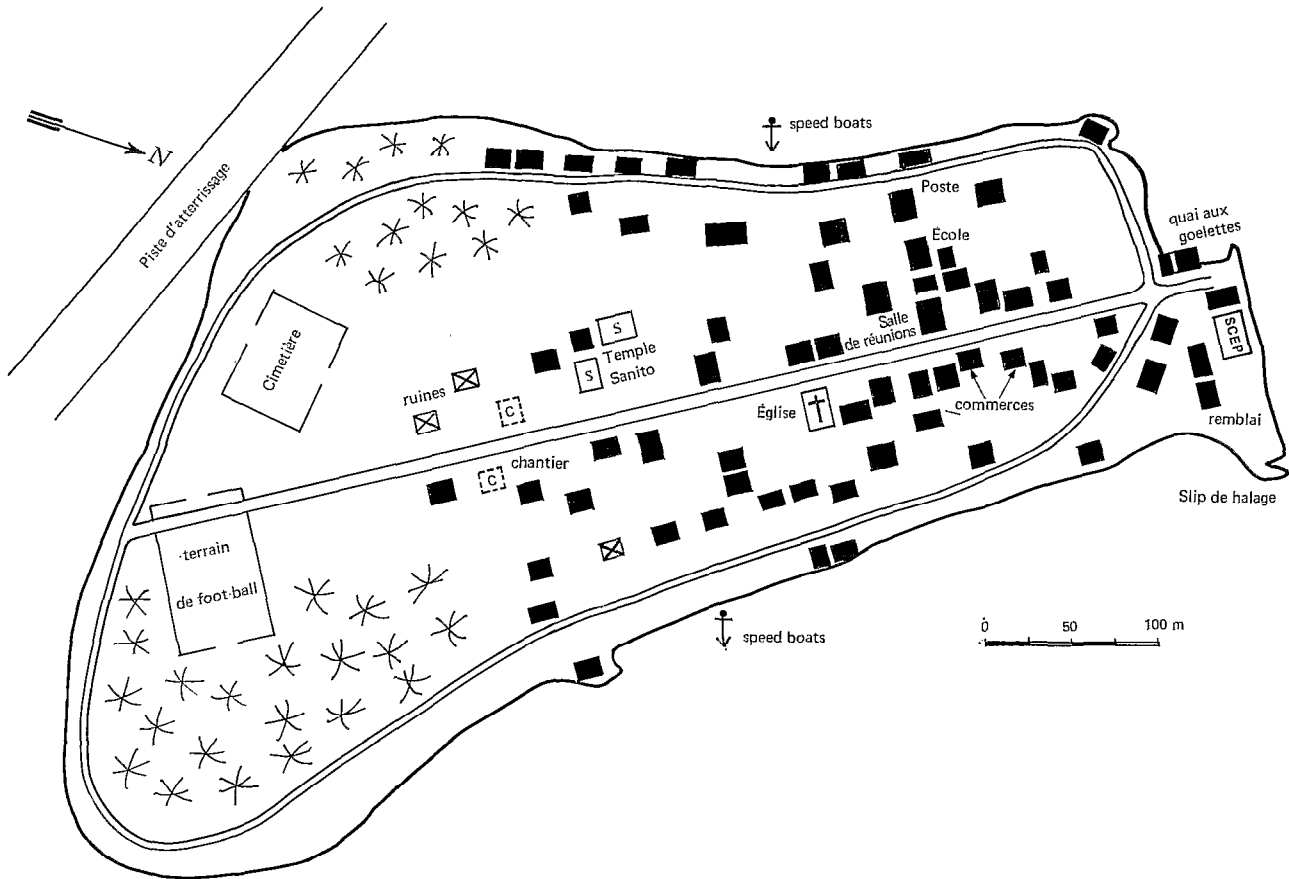


Fig. 3. — Apataki (niutahi).

gazon, quelques bananiers, frangipaniers, crotons, bougainvillées ou autres plantes arbustives poussant sur de la terre rapportée.

1.2. LA POPULATION

Si l'on se base sur les résultats des derniers recensements, on constate que la population d'Apataki a régulièrement diminué de 1950 à 1970 et fortement progressé au cours des cinq dernières années, tandis que la population de l'ensemble de la Polynésie connaissait pendant toute cette période une croissance régulière et forte.

On note une évolution comparable à celle d'Apataki dans les atolls voisins de Kaukura et Arutua et dans l'archipel des Tuamotu-Gambier pris dans son ensemble.

Par contre, la population de l'agglomération de Papeete (Papeete, Pirae, Faaa), après avoir presque triplé entre 1950 et 1970, a vu ensuite le rythme de sa progression se ralentir considérablement (cf. tabl. I).

De nombreuses études ont souligné l'exode des insulaires et lié ce phénomène à l'attraction exercée par Papeete à un moment où l'implantation du Centre d'Expérimentations du Pacifique (CEP) et du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et le développement concomitant de la capitale exigeaient une main-d'œuvre abondante.

L'inversion de ce mouvement peut s'expliquer, de façon symétrique, par la morosité de la conjoncture récente, le repli relatif des activités du CEP et la réduction des offres d'emploi.

En ce qui concerne Apataki, ce retournement de situation, lié aux perspectives nouvelles que semble ouvrir l'essor de la pêche, explique que la population qui y a été recensée en juin 1978 s'élève à présent à 204 personnes dont une soixantaine résidaient encore à Papeete en 1970.

— La répartition par sexe (cf. tabl. II en annexe), met en évidence une légère supériorité masculine que l'on retrouve dans les précédents recensements, à l'exception du dénombrement de 1967, et qui

TABLEAU I

Évolution de la population de la Polynésie française

Recensements	1946	1951	1956	1962	1967 (1)	1971	1977
Apataki.....	155	253	208	137	108	118	171
Arutua.....	146	114	179	161	163	188	217
Kaukura.....	236	282	233	169	144	130	170
Commune d'Arutua (7).....	537	649	620	467	415	436	558
Tuamotu - Gambier.....	6.583	6.670	8.382	7.097	6.664	7.869	9.052
Tahiti urbain (3).....	13.709	17.350	22.400	27.786	37.485	46.469	51.987
Polynésie française.....	49.077	53.541	75.037	84.551	98.315	119.168	137.382

(1) Dénombrement du Service des Affaires administratives ; (2) Selon le nouveau découpage communal qui regroupe les atolls d'Apataki, Arutua, Kaukura ; (3) Papeete, Pirae et Faaa.

semble caractéristique non seulement des Tuamotu mais de la Polynésie française.

Répartition par sexe de la population d'Apataki

	1956	1962	1967	1971	1978
Hommes.....	55,8	51,8	48,1	53,4	54,9
Femmes.....	44,2	48,2	51,9	46,6	45,1
Ensemble.....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

— La répartition par grands groupes d'âge (cf. tabl. III et graphique en annexe), met en relief la jeunesse de la population dont les 3/5 (61,8 %) ont moins de 20 ans. Cette évolution est récente comme en témoigne la comparaison avec les enquêtes démographiques de 1962 et 1967 qui donnent une population de moins de vingt ans de 46,7 et 48,2 % avec, en 1967, une prédominance féminine confirmant l'attraction alors exercée par Papeete.

L'analyse du mouvement naturel de la population, à partir des registres municipaux d'état-civil, au cours des vingt dernières années (cf. tabl. IV en annexe) n'a qu'une signification relative dans la mesure où elle ne tient pas compte de sa mobilité. Elle met surtout en évidence l'importance de la mortalité infantile, due au manque d'hygiène et à l'absence d'infrastructure sanitaire, qui fait que désormais beaucoup de femmes émigrent à Papeete pour la naissance de leur progéniture.

— La répartition des villageois selon le lieu de naissance (cf. tabl. V en annexe) montre que plus de la moitié des enfants de moins de quinze ans sont nés à Papeete alors que pour 23 % d'entre eux leurs parents résidaient à Apataki.

A l'inverse, 50 % des personnes de plus de quinze ans sont nées dans l'île. La plupart des autres y sont venues à la suite d'unions contractées avec des originaires et, plus récemment, en raison des perspectives de travail offertes.

Depuis 1970, 60 personnes représentant une quinzaine de familles nucléaires ont élu résidence dans l'atoll :

Date d'arrivée	Nombre de personnes	Résidence antérieure	Motif invoqué de venue
1970.....	3	Manihi	pêche
1971.....	3	Papeete	accident de travail
1972.....	7	Papeete	expropriation
1973.....	5	Papeete	fin d'éducation enfants
1974.....	5	Papeete	pêche, travail
1975.....	9	Papeete	pêche, tâche pastorale
1976.....	2	Papeete	pêche
1977.....	26	Papeete	pêche, retraite, affectation administrative
Ensemble..	60		

Pour la moitié de ces familles, il s'agit d'un retour sur l'île après une absence de 5 à 54 ans, d'une durée moyenne de 15 ans.

1.3. ORGANISATION SOCIALE

La majeure partie de la population d'Apataki est de souche polynésienne. Dans huit familles, toutefois, on rencontre une ascendance étrangère remontant à plusieurs générations et dont l'origine est chinoise (1), française (3), danoise (1), sud-américaine (1), anglo-saxonne (1) ou syrienne (1)-

Hormis 3 célibataires et 5 veufs ou veuves, la plupart des couples vivent en concubinage et, sur 34 ménages, 8 sont légalement mariés. Les maisonnées correspondent généralement à des familles limitées aux parents et descendants directs auxquels s'ajoutent les enfants adoptifs (une dizaine au total).

La dimension moyenne des familles est de 5 personnes et, au moment de l'enquête, trois couples résidaient chez leurs parents dans l'attente de la construction de leur propre fare.

Sur le plan de l'appartenance religieuse (cf. tabl. VI en annexe), les catholiques sont largement majoritaires et représentent environ 65 % de la population. Leur importance numérique s'est accrue par rapport à celle des sanitos en raison notamment de leur forte proportion (les 2/3) chez les nouveaux venus. Par comparaison, la représentation des protestants reste marginale et fonction des unions contractées en dehors de l'atoll.

La cohabitation religieuse semble sereine : c'est ainsi que catholiques et sanitos se partagent le même cimetière et que neuf couples ont une appartenance religieuse mixte, celle des enfants se réglant le plus souvent de façon égalitaire à l'initiative des grands-parents et parents.

Le principal découpage social semble découler de l'obédience religieuse mais seule une étude plus approfondie permettrait de savoir dans quelle mesure s'y adjoint un clivage d'ordre économique et de quelle façon joue l'appartenance à des groupes de parenté déterminés.

Indépendamment du Conseil de village, l'autorité appartient au Conseil municipal composé d'un maire-adjoint et de trois conseillers. On les retrouve au bureau de l'association sportive « Tamarii Nuitahi » et au sein de la coopérative des pêcheurs dont le bureau est juge de l'opportunité de l'octroi de prêts d'équipement pour la pêche et l'habitat.

En matière d'éducation, l'école d'Apataki assure, depuis 1948, un enseignement en français. Il y a trois ans, de nouveaux locaux ont été construits et un poste supplémentaire d'instituteur créé. Les deux enseignantes, suppléantes sous contrat ayant le niveau du brevet élémentaire et du BEPC, assument respectivement la responsabilité d'un cours préparatoire de 9 élèves et d'une classe maternelle de 13 enfants auxquels s'ajoutent 6 enfants n'ayant pas encore atteint l'âge réglementaire de 4 ans et 8 mois.

Le recensement de 1971 indique que, sur 74 habitants sachant écrire, 11 savent écrire le français et que 3 possèdent le certificat d'études (4 au recensement de 1962).

On compte aujourd'hui 10 diplômés dont 6

femmes : 7 sont titulaires du CEP, 3 du BEPC et 1 du BE.

23 villageois parlent et écrivent le français sur un total de 108 personnes de plus de quinze ans.

1.4. L'ORGANISATION ÉCONOMIQUE

La vie économique de l'atoll est basée sur les activités liées à la culture du coprah et à la pêche, les récoltes de nacre ayant cessé dans les années 1970 (la dernière campagne de plongée a eu lieu en 1969-1970 et s'est traduite par la prise de 650 nacres par 5 plongeurs au prix moyen de 60 francs l'unité).

1.4.1. Le coprah

Jusqu'à la venue de la SCEP, le coprah constituait l'activité essentielle avec une production moyenne de 206 tonnes au cours des quinze dernières années.

Depuis 1970, elle se situe régulièrement en deçà des 200 tonnes et se caractérise par des fluctuations variant du simple au quadruple (cf. tabl. VII). Avec 207 tonnes, la récolte de 1976 représentait

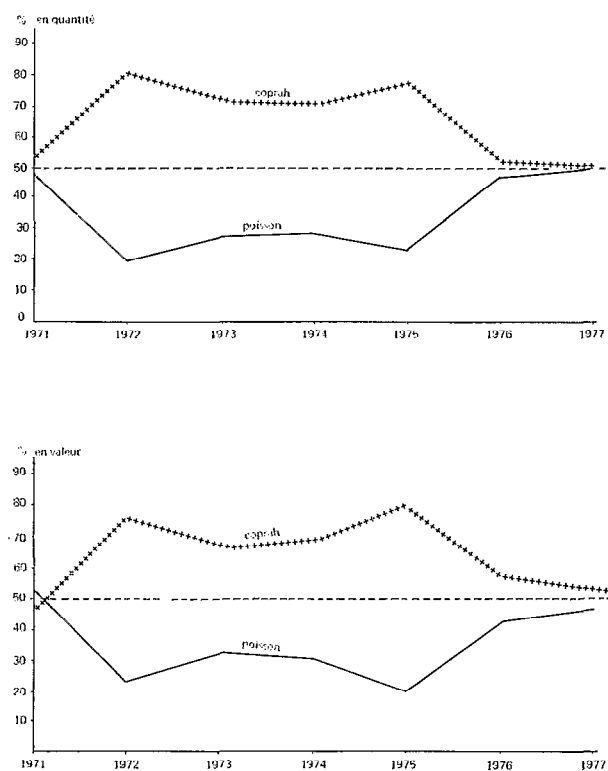


Fig. 4. — Évolution relative de la production de coprah et de poisson à Apataki (apports de goélettes).

TABLEAU VII

Évolution de la production de coprah et de poisson à Apataki (apports des goélettes)

Années	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Produit							
1. En poids (kilos)							
Coprah.....	162.309	210.790	109.737	59.080	269.764	207.162	161.534
Poisson.....	150.200	52.850	42.750	23.892 (1)	82.670	188.350	159.200
Ensemble.....	312.509	263.640	152.487	82.972	352.434	395.512	320.734
	100	84,4	48,8	26,5	112,8	126,5	102,6
2. En valeur (FCP)							
Coprah.....	2.199.287	2.856.204	1.486.936	1.256.632	7.688.274	6.136.138	4.846.020
Poisson.....	2.553.400	898.450	726.750	568.128	1.984.080	4.520.400	4.298.400 (2)
Ensemble (francs courants).....	4.752.687	3.754.654	2.213.686	1.824.760	9.672.354	10.656.538	9.144.420
	100	79,0	46,6	38,4	203,5	224,2	192,4
Ensemble (francs constants) (3).....	4.752.687	3.444.636	1.799.745	1.187.222	5.862.033	5.986.819	4.787.654
	100	72,5	37,9	25,0	123,3	126,0	100,7

Sources : RAVALT (F.), 1978. — Structures foncières et économie du coprah dans l'archipel des Tuamotu. O.R.S.T.O.M., Papeete, 164 p. *multigr.* : 41 ;

— Service de la pêche : rapports annuels d'activité ;

— Subdivision administrative des Tuamotu.

(1) Chiffre ne portant que sur 5 mois de l'année.

(2) Estimation faite sur la base de 80 F le paquet de 3 kilos.

(3) Ajustement fait à partir de l'évolution de l'indice général des prix.

TABLEAU VII bis

Importance relative de la production de coprah et de poisson à Apataki (apports des goélettes)

	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978 (1)
Prix du kilo (FCP)								
Coprah (2).....	13,55	13,55	13,55	21,27	28,50	29,62	30,00	30,00
Poisson.....	17,00	17,00	17,00	24,00	24,00	24,00	27,00	27,00
Rapport poisson/coprah (%)...								
En quantité.....	48,1	20,0	28,0	28,8	23,4	47,6	49,6	52,9
En valeur.....	53,7	23,9	32,8	31,1	20,5	42,4	47,0	50,3

(1) Premier semestre 1978.

(2) Source : RAVALT (F.). — *Op. cit.* : 41.

environ 2 % de celle de l'ensemble de l'archipel. En 1977, elle a été de 161,5 tonnes et, pour le premier semestre 1978, de 40 tonnes seulement.

François RAVAUULT (1) a calculé que de 1962 à 1976 le rendement de la cocoteraie est passé de 167,3 à 158,9 kilos à l'hectare et la production par habitant de 1832 à 1394 kilos, ce qui situe Apataki dans une position moyenne par rapport aux autres atolls producteurs de l'archipel.

La récolte de coprah continue d'être régie par le système du rahui qui se traduit par un découpage géographique de la cocoteraie en 4 secteurs dont l'accès pour l'entretien et la récolte n'est autorisé que pendant une période déterminée (6 semaines à 2 mois) fixée par le conseil municipal.

Cette institution naguère instaurée pour éviter les vols de coprah semble encore strictement appliquée même si dans son application actuelle — il vient d'être décidé de n'effectuer qu'un rahui annuel d'une durée de 7 mois — elle est parfois contestée par des villageois qui estiment la période d'ouverture trop brève pour une exploitation correcte de leurs parcelles.

Au moment de la récolte, les familles, à l'exception des enfants scolarisés que gardent un parent ou un voisin, font provision de vivres (farine, sucre, riz...) et s'embarquent pour le secteur où elles reprennent le mode de vie traditionnel : case temporaire en niau, cuisine au feu de bois à base de coco et de poisson du lagon. Quelques-unes reviennent au village pour le week-end, généralement lorsqu'elles y ont laissé des enfants.

Malgré un certain désenchantement à l'égard du coprah, le départ pour le secteur reste l'un des grands moments de la vie villageoise et il explique, pour une part, l'absentéisme périodique sur les chantiers de la CGEE ou de la SCEP.

Dans 31 maisonnées sur 39, on vit des revenus du coprah et dans 28 on le récolte. 4 familles exploitent leurs propres terres et 8 travaillent comme métayers pour les commerçants de l'île ou des propriétaires de Papeete. Les autres interviennent sur des terrains familiaux et y adjoignent parfois une activité de métayage.

Les parcelles familiales indivises donnent lieu sur le plan individuel à une répartition qui peut être spatiale ou temporelle. Dans ce dernier cas, qui semble le plus fréquent, le partage se fait sur la base de 50/50, l'exploitant recevant la moitié de la récolte, l'autre moitié étant attribuée, selon un système de rotation annuelle, aux différents déten-

teurs de parts. Ce principe ne connaît cependant une application stricte qu'entre personnes résidant sur l'île ou qui n'en sont que momentanément absentes.

Les métayers travaillent sur une même base de 50/50 mais il semble également, qu'en l'absence du propriétaire ou de son représentant sur place, ils s'approprient la plus grande partie de la récolte.

Les déclarations de quantités obtenues varient de 200 kilos à 20 tonnes. Il est communément fait état d'une baisse de la production imputée à des causes diverses : grand âge des cocotiers, dégâts occasionnés par les rats, désintérêt devant des prix de vente médiocres inchangés depuis 1974, orientation des activités vers la pêche.

1.4.2. La pêche

Outre le fait qu'elle est à la base de l'alimentation quotidienne, la pêche joue un rôle important et croissant dans les occupations des villageois. Après quelques années d'apports médiocres, les ventes de poissons aux goélettes sont désormais voisines en quantité et en valeur de celles du coprah malgré un rapport au kilo légèrement défavorable depuis 1974 (cf. tabl. VII et VII bis).

	1971	1978
Prix du kilo de coprah.....	13,55 F	30,00 F
Prix du kilo de poisson.....	17,00 F	27,00 F

Elles lui sont même supérieures pour le premier semestre 1978 avec 44.500 kilos (chiffres portant sur 4 mois) contre 39.622 kilos de coprah. Si l'on y ajoute les apports faits à la SCEP du 1^{er} janvier au 15 juin — 60.800 kilos de poisson représentant une valeur de 2,4 millions de francs — le rapport de la production de poisson à celle de coprah s'élève, pour cette période, à 72,7 % en quantité et 76,2 % en valeur.

Le développement des activités de pêche se traduit par une amélioration de l'équipement des pêcheurs et une évolution de leurs techniques et pratiques.

On compte aujourd'hui 34 speed boats et 47 moteurs hors-bord d'une puissance moyenne de 25 CV, soit près d'un bateau par famille. Ces embarcations (2) sont également utilisées pour les déplacements vers le secteur et l'acheminement du coprah jusqu'aux goélettes.

(1) Source : RAVAUULT (F.), 1978. — *Op. cit.* : 131 et 132.

(2) Celles de dimensions supérieures à la moyenne (plus de 20 pieds) appartiennent à des villageois qui se consacrent surtout au coprah.

TABLEAU VIII

Nature et répartition de la pêche à Apataki (janvier-juin 1978)

Type de bateau	Poisson pélagique					Poisson lagunaire	TOTAL
	Bonite	Thon	Mahi-mahi	Espadon	Divers		
1. Bonitiers							
Kilos.....	21.133	3.548	2.958	—	187	—	27.826
%.....	75,5	79,9	28,9	—	36,7	—	54
2. Speed boats							
Kilos.....	6.864	893	7.265	435	323	7.972	23.752
%.....	24,5	20,1	71,1	100,0	63,3	100,0	46
3. Ensemble.....	27.997	4.441	10.223	435	510	7.972	51.578
%.....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : dépouillement des factures établies par la S.C.E.P. de janvier à juin 1978.

La pratique de la pêche s'est modifiée depuis la venue de la SCEP qui offre des prix beaucoup plus rémunérateurs pour le poisson pélagique et encourage le développement de la pêche à la canne et à la ligne en armant et suscitant la venue de bonitiers.

C'est ainsi que les apports faits à la SCEP au cours du premier semestre 1978 par les habitants d'Apataki se répartissent à raison de 34 % pour le poisson lagunaire et 66 % pour le poisson pélagique (cf. tabl. VIII).

A l'inverse, alors que le service de la pêche dénombrait 32 parcs traditionnels en exploitation dans le lagon d'Apataki en 1970, on n'en compte plus qu'une demi-douzaine en état et 3 autres endommagés par le cyclone Diana dont les propriétaires envisagent la réparation avec le montant de l'indemnisation promise par le territoire.

1.5. LE NIVEAU DE VIE

A défaut de bases de comparaison dans le temps, l'évolution récente de l'équipement domestique, de la consommation et des revenus des habitants d'Apataki permet de se faire une idée de leur niveau de vie et de son éventuelle amélioration.

1.5.1. L'équipement domestique

Au terme d'un inventaire des maisonnées (cf. tabl. IX en annexe), quelques indications peuvent être apportées sur leurs caractéristiques générales et l'équipement ménager dont elles sont dotées.

Le 1/3 des maisons ont plus de 15 ans et les 2/3 moins de 10 ans. Une demi-douzaine sont plus que trentenaires, 6 autres ont été construites dans les trois dernières années.

Le modèle le plus répandu correspond à une petite construction d'environ 4 m x 6 m isolée du sol par une dalle cimentée, avec les murs, le plafond et les ouvertures en pinex, le toit en tôle ondulée.

Le logement de fonction de la directrice de l'école est le seul à avoir des murs en parpaings et une toiture en tôle laquée. Il est également le seul à disposer de l'eau courante et d'une douche en dehors des maisons louées à la SCEP et à la CGEE qui ont fait elles-mêmes procéder à leur installation.

3 maisons sont encore partiellement ou entièrement construites en niau et 8 ne bénéficient pas de l'éclairage électrique.

Au moment de l'enquête venaient de s'ouvrir deux chantiers de construction, 4 faire étaient en finition et 8 autres en cours d'aménagement intérieur (pose de plafonds ou de cloisons en faux bois) ou d'agrandissement, témoins du caractère adaptable et évolutif de l'habitat.

La modernisation de l'équipement domestique semble récente et avoir débuté à la fin des années soixante avec l'acquisition d'appareils ménagers fonctionnant au pétrole (cuisinière, réfrigérateur, fer à repasser ou lampe à pression) et l'introduction des premières cuisinières à gaz. Elle a surtout coïncidé avec l'arrivée de la SCEP et l'électrification de l'île. A quelques exceptions près, l'achat de réfrigérateurs ou de fers à repasser électriques.

celui de cuisinières à gaz ou même de radio-cassettes ont été effectués au cours des années 1975 et 1976 et ne se sont pas développés depuis lors.

Taux d'équipement en biens ménagers

Réfrigérateur.....	1 foyer sur 4	1 pour 19 habitants
Cuisinière à gaz.....	1 foyer sur 2	1 pour 9 habitants
Fer à repasser.....	1 foyer sur 2	1 pour 9 habitants
Transistor ou radio-cassette.....	1 par foyer environ	1 pour 6 habitants

On peut noter que les seize familles venues récemment de Papeete ont un taux d'équipement analogue.

1.5.2. *La consommation et les loisirs*

A défaut de budgets familiaux qui n'ont pu être réalisés faute de temps, les deux commerces de l'île, dont le dernier s'est installé en 1975, offrent un baromètre approximatif des habitudes alimentaires de la population tandis que dans le domaine vestimentaire l'équipement se fait directement à Papeete à l'occasion de déplacements, ou plus souvent par le truchement des fetii (parents) qui y résident.

Le commerce le moins achalandé a 13 clients attitrés dont 4 considérés comme de bons clients. Chacun voit ses achats enregistrés sur un compte tenu à part et doit, en principe, les régler en espèces lorsqu'ils dépassent le seuil de 5.000 francs. L'encours général des crédits accordés s'élevait néanmoins, au moment de l'enquête, à 300.000 francs dont une dette de 25.000 francs remontant à plus d'un an (1).

Il semble que lorsqu'un client se voit refuser un crédit supplémentaire il se rende dans le commerce voisin.

Certains articles, en quantité limitée, ne sont pas exposés et réservés aux habitués tels le tabac de la marque la plus prisée. En dehors du tabac, des ice-sodas ou des bonbons, les produits les plus vendus sont le café, le lait en boîte, le sucre, la farine, les conserves de sardines ou de haricots.

La demande de biens alimentaires s'est diversifiée et accrue depuis trois ou quatre ans et l'uniformisation du prix des denrées de première nécessité a encore accentué ce mouvement.

La consommation de corned-beef, autrefois réservée au dimanche, est devenue régulière et le contenu

d'un sac de 50 kilos de riz est vendu en 4 ou 5 jours au lieu de 30 à 40 en 1973.

Il faut cependant remarquer que la majorité des villageois ont une alimentation quotidienne qui reste basée sur le poisson et le ipo, boule farineuse et sucrée qui, en alternance avec les crêpes ou les beignets (firifiri), joue un rôle de substitut du pain. Ce sont les villageois arrivés de Papeete qui ont adopté de nouvelles habitudes alimentaires et leur demande porte aussi bien sur des champignons, des asperges ou des confitures que sur de la viande congelée, du jambon, du cassoulet, des sauces ou même des préparations en petits pots pour les nourrissons.

Il semble aussi que les enfants d'âge scolaire, à leur retour d'Arufua ou de Papeete pour les vacances, soient des agents actifs de transformation des habitudes alimentaires.

La scolarisation des enfants et les liens économiques ou familiaux tissés avec l'extérieur sont en même temps les vecteurs d'échanges portant la plupart du temps sur des biens de consommation.

Ils se font par les goélettes et depuis peu également par avion (franchise de 10 kilos pour les bagages accompagnés, 70 francs le kilo de fret simple).

Les habitants du village reçoivent de Papeete des vêtements, du pain ou de la viande congelée et eux-mêmes expédient du poisson, des crustacés et, au moment de leur ponte dans le secteur, des œufs de Kaveka (frégate).

Dans le cas des gardiens exploitant le coprah pour le compte de propriétaires résidant à Papeete, ces prestations se font à sens unique à partir de l'atoll.

— Les deux commerces d'Apataki sont aussi les principaux lieux de rencontres et de loisirs. Ils offrent aux consommateurs des boissons non alcoolisées et leurs ping foot et billards font l'objet de parties animées avec souvent des enjeux modiques.

Le commerce tenu par un des conseillers municipaux possède, en outre, une licence de vente de boissons alcoolisées pour la période des fêtes et sa salle de billard se transforme en salle de cinéma deux fois par semaine (200 francs la place) avec la projection de westerns ou de films de cape et d'épée sélectionnés par le fournisseur chinois de Papeete.

Parallèlement, depuis son installation sur l'île en 1975, le pasteur sanito s'occupe avec succès d'organiser les loisirs des jeunes et c'est lui le président fondateur de l'association sportive « Tamarii Nuitahi »

(1) Du fait d'une clientèle plus nombreuse, le montant des crédits accordés par le second commerçant est probablement plus élevé. Il est aussi dépositaire de fonds épargnés.

TABLEAU X

Revenus mensuels des habitants d'Apataki (1)

Source de revenus	Montant mensuel (FCP)	%
1. Pêche.....	771.000	50,1
dont vente aux goélettes.....	300.000	19,5
vente à la SCEP.....	471.000	30,6
2. Coprah		
vente aux goélettes.....	158.400 (2)	10,3
3. Salaires.....	583.000	37,9
dont chantier CGEE.....	135.000	8,8
SCEP.....	201.000	13,1
Administration + Air Polynésie.....	247.000	16,0
4. Autres revenus		
Locations, etc.....	27.000	1,7
Ensemble.....	1.539.400 (3)	100,0

(1) Estimation grossière effectuée sur une période de temps réduite (premier semestre 1978) à partir des données disponibles.

(2) Chiffre basé sur l'hypothèse que les habitants d'Apataki s'approprient 4/5 des revenus du coprah.

(3) Y correspond un revenu moyen de 21.991 F par actif de 20 à 60 ans et de 7.546 F par habitant.

qui a relancé les rencontres sportives traditionnelles avec les atolls voisins de Kāukura et Arutua.

A son instigation et à celle d'un technicien de la SCEP ont été organisées pour la première fois cette année les fêtes du juillet.

1.5.3. Les revenus

L'appréciation des revenus des habitants d'Apataki est délicate en l'absence d'une recension exhaustive et du fait du caractère aléatoire ou occasionnel de certains d'entre eux (pêche, coprah, chantiers temporaires de la CGEE).

Une estimation en a cependant été tentée pour le premier semestre 1978 à partir des données disponibles recueillies (cf. tabl. X).

Les revenus mensuels des villageois se seraient ainsi élevés pour la période envisagée à un peu plus de 1,5 million de francs, ce qui correspond à un revenu moyen de l'ordre de 22.000 francs par actif et de 7.500 francs par habitant.

Certaines sources de revenus occasionnelles et généralement modestes ne sont pas prises en compte dans cette estimation.

Elles concernent une douzaine d'habitants travaillant pour satisfaire la demande locale : 2 commerçants, 2 couturières, 2 fabricants de Kero (vannerie), 2 fabricants de beignets (firifiri), 3 fabricants de

coques de speed boat (à raison de 25.000 francs de frais de main-d'œuvre par coque), 1 sage-femme et 1 guérisseuse traditionnelles rémunérées sous forme de dons.

Ne sont également pas pris en compte les revenus éventuels provenant d'envois de fonds expédiés à leur famille par des personnes travaillant à l'étranger.

Après ce survol succinct de l'organisation de la vie économique et sociale à Apakati, il convient de situer l'emprise exercée par la SCEP.

2. L'impact de la SCEP

Corps étranger venu s'établir aux Tuamotu avec des motivations et des préoccupations spécifiques, la SCEP n'a pas manqué d'influer sur la vie locale par ses activités et leurs incidences sur celles de la population. L'analyse s'efforcera d'en repérer les aspects mesurables dans les domaines de la démographie et de l'emploi comme dans la formation ou l'utilisation des revenus.

Leur interprétation doit permettre de discerner dans quelle mesure l'intervention de la société a transformé le paysage social de l'atoll et dans quelle mesure elle peut retentir sur son évolution future.

2.1. SUR LE PLAN DÉMOGRAPHIQUE

C'est à la fin de 1973 qu'a démarré le chantier de construction du complexe frigorifique et il est indéniable que depuis cette date la SCEP a favorisé le maintien et le retour de travailleurs sur l'île et qu'elle a également encouragé un mouvement d'immigration vers Apataki.

42 personnes, représentant une dizaine de familles, s'y sont installées depuis sa venue et la moitié d'entre elles n'y avaient pas d'attache préalable particulière.

Les raisons qu'elles donnent de leur venue ont généralement trait à la pêche et, même dans les cas où ce facteur n'est pas évoqué, il semble avoir joué un rôle. C'est ainsi qu'une institutrice affectée sur l'île a été accompagnée par son jeune frère qui a été embauché par la SCEP tandis que son mari quittait temporairement son travail à Papeete pour se convertir à la pêche.

Un commandant de goélette, originaire de l'île et fixé à Tahiti, a aussi décidé d'y revenir pour passer une retraite active en se livrant à la pêche avec ses enfants.

De 1967 à 1978, l'accroissement spectaculaire de la population qui est passée de 108 à 204 habitants, soit presque un doublement, s'est accompagné de son rajeunissement et d'un retour à une forme équilibrée de la pyramide des âges.

La part de la SCEP dans cet accroissement, pour la période comprise entre les recensements de 1971 et de 1977, peut être vraisemblablement déduite des différences de progression de population dans l'ensemble de l'archipel, dans la commune d'Arutua et à Apataki même ;

archipel des Tuamotu.....	+15 %
commune d'Arutua.....	+28 %
atoll d'Apataki.....	+45 %

(cf. tabl. I).

De 1977 à 1978, l'élévation du rythme de croissance de la population d'Apakati (+19 %) lui semble aussi largement imputable.

2.2. DANS LE DOMAINE DE L'EMPLOI

En utilisant de la main-d'œuvre locale pour développer et faire fonctionner ses installations et en favorisant les activités de pêche, la SCEP exerce une action à la fois directe et indirecte en matière d'emploi.

2.2.1. Action directe

Au cours du premier semestre 1978, 7 personnes ont été employées, à des titres divers, par l'adminis-

tration et ont bénéficié de traitements ou indemnités variant de 1.000 à 100.000 francs par mois.

Parallèlement, 11 villageois ont été embauchés sur le chantier de la CGEE et 9 à la SCEP sur la base de 48 heures de travail par semaine, avec des salaires mensuels s'échelonnant de 20.000 à 28.000 francs, exception faite des fileteuses travaillant au rendement.

Leur revenu moyen pendant cette période s'établit à 17.000 francs par mois, chiffre inférieur au salaire de base du fait d'une assiduité très irrégulière sur le chantier : depuis son ouverture les 11 salariés de l'île y ont travaillé en moyenne 75 jours ouvrables sur 144.

De même, la rémunération des 4 femmes employées au filetage (une fileteuse peut débiter plus de 100 kilos de filet par jour à 15 francs le kilo) a connu des fluctuations en fonction des apports de poissons. Par comparaison, la SCEP a embauché en 1975-1976 jusqu'à 20 fileteuses réparties par groupes de deux et produisant de 3 à 5 tonnes de filet par jour avec alors, il est vrai, une rémunération de 25 francs le kilo. Les salaires, traitements et indemnités de fonction perçus par l'ensemble des habitants d'Apataki durant les six premiers mois de la présente année avoisinent 3,5 millions de francs. La part de la SCEP et de la CGEE dans ce montant s'élève à 58 % et concerne 19 salariés et 17 familles.

Depuis l'origine, une cinquantaine de personnes ont travaillé soit sur les chantiers, soit au frigorifique pendant des périodes de temps très variables.

2 villageois y ont travaillé de façon permanente. Au total, une trentaine de maisonnées ont été, à un moment ou un autre, directement concernées par les activités de la société.

2.2.2. Action indirecte

La SCEP a joué un rôle plus diffus en matière d'emploi en encourageant les insulaires à développer leurs activités de pêche.

Répartition de la pêche (en kilos)

		Goélettes	SCEP	TOTAL
1977	: poisson lagunaire...	159.200	6.000	165.200
	poisson pélagique...	—	37.350	37.350
	TOTAL.....	159.200	43.350	202.550
1978 (1)	: poisson lagunaire...	44.500	13.000	57.500
	poisson pélagique ..	—	47.800	47.800
	TOTAL.....	44.500	60.800	105.300

(1) Premier semestre (du 1^{er} janvier au 16 juin pour la SCEP).

Aujourd'hui, presque chaque maisonnée est équipée d'un speed boat propulsé par un moteur hors-bord. Au cours du premier semestre 1978, une trentaine de villageois ont livré du poisson à la société et la ventilation de leurs apports montre que les prises de poisson pélagique sont trois fois supérieures à celles de poisson lagunaire. Les statistiques de production des 18 derniers mois témoignent de cette part croissante prise par la pêche à l'extérieur de l'atoll.

Par contre, l'action de la SCEP en faveur des techniques de pêche traditionnelles s'est soldée par un échec relatif.

Le soutien logistique qu'elle a apporté, à l'origine, au développement des parcs, fourniture de matériel (piquets et grillage de poulailler) remboursable avec le produit récolté, n'a pu se poursuivre devant la réticence des pêcheurs à lui fournir l'exclusivité de leurs prises à un prix inférieur à celui pratiqué par les goélettes.

Il semble, en outre, que le bénéfice tiré de ces parcs soit aléatoire car, en dehors de la mise de fonds initiale (200.000 francs en moyenne), ils nécessitent un entretien permanent et de fréquentes réparations pour une durée de vie approximative de six mois pour le grillage, d'un an pour l'armature en fer.

Après leur avoir accordé un regain d'intérêt à l'instigation de la société, les pêcheurs tendent à s'en désintéresser. Il n'y en a plus aujourd'hui qu'une demi-douzaine en fonctionnement et leurs propriétaires sont soit des commerçants de l'île soit des personnes âgées qui ne se risquent plus à pêcher en dehors du lagon.

Loin d'être abandonnée, la pêche dans le lagon semble surtout destinée aux goélettes à l'exception de la période où viennent s'y reproduire certaines espèces comme le Hapuu qui entraînent d'abondantes prises. L'implantation de la SCEP à Apataki a également entraîné la venue de 2 bonitiers de Papeete qui lui fournissent leur production et dont l'équipage a élu résidence sur l'île. Elle-même a armé deux bonitiers qu'elle met à la disposition des gens du village.

2.3. SUR L'ORIENTATION DES REVENUS

L'activité de la SCEP a une incidence directe sur les ressources des insulaires.

Grâce à elle, la pêche procure un revenu désormais supérieur à celui que peut apporter la culture du coprah.

L'estimation des revenus mensuels de la population de l'île pour le premier semestre 1978 montre éga-

lement que les sommes qu'elle a distribuées au titre des achats de poissons ou des salaires (CGEE incluse) représentent un peu plus de la moitié du total obtenu (52,5 %).

Contribuant à la formation de revenus supplémentaires, elle influe aussi sur leur utilisation :

— dans le domaine de la consommation, elle intervient actuellement comme fournisseur d'énergie électrique et de carburant.

Elle livre ce dernier à un prix intermédiaire entre celui fixé à Papeete et celui pratiqué par les goélettes (34,10 francs le litre d'essence, 23,80 francs le litre de gas-oil).

Les villageois s'approvisionnent auprès d'elle et le règlement se fait généralement par déduction portée sur les factures d'achat de poissons.

Lorsque les apports ne compensent pas la dépense enregistrée, le pêcheur doit s'approvisionner auprès des goélettes et est alors tributaire du rythme de leur venue et de leurs possibilités de chargement en fret (le transport des fûts se faisant sur le pont et de façon contingentée).

Au cours du premier semestre 1978, les dépenses de carburant des pêcheurs se sont élevées à 29 % de la valeur du poisson apporté à la société et à 18 % de la valeur globale de la pêche.

Elles se sont réparties à raison de 59 % pour l'essence et de 41 % pour le gas-oil, soit une moyenne de 44 litres par sortie (1) pour les speed boats et 105 litres pour les bonitiers.

Quant au courant électrique qui alimente aujourd'hui une trentaine de maisonnées, il est facturé à raison de 13,8 francs le kilowatt et la dépense correspondante est déduite des recettes de la pêche.

A ses débuts, la SCEP a exercé une influence beaucoup plus générale sur la consommation des insulaires en jumelant le ramassage du coprah et celui du poisson et en ouvrant un magasin de vente de biens de consommation et de biens d'équipement.

Cet établissement a dû se transformer en 1977 en économat. Il se borne désormais à la vente de produits de consommation courante au seul personnel de la société non originaire d'Apataki bien qu'à l'occasion, il permette de régler en nature les pêcheurs qui refusent une contrepartie monétaire de leur apport. Sa métamorphose a été compensée au niveau villageois par le développement des commerces locaux et la création d'une coopérative de pêcheurs axée sur l'équipement de pêche.

— En 1975 et 1976, la coopérative de la SCEP n'en a pas moins joué un rôle de premier plan en

(1) Sorties qui se sont traduites par des apports de poissons à la SCEP.

matière d'équipement ménager en pratiquant des prix compétitifs par rapport aux goélettes, en accordant de larges facilités de paiement (remboursement sur le produit de la pêche) et peut-être surtout en exposant et offrant aux regards les articles en vente. Si l'on excepte les appareils électro-ménagers qu'ont apportés avec elles les familles récemment installées sur l'île, on constate que, dans une très large mesure, l'équipement des maisonnées s'est effectué à cette époque et par son entremise.

50 % des moteurs hors-bord datant de cette période et encore en fonctionnement ont la même origine.

— En reprenant à son compte le procédé utilisé par les goélettes et en liant la vente de biens de consommation et d'équipement à la fourniture de poissons, la SCEP a, sans aucun doute, contribué au développement des activités de pêche.

Facteur de consommation plus que d'épargne, elle a néanmoins incité les villageois à améliorer leur équipement de pêche. Elle a aussi favorisé quelques placements immobiliers et aujourd'hui 5 maisons, dont 3 appartenant à des résidents de l'atoll, sont louées à son personnel avec des loyers mensuels variant de 5.000 à 7.000 francs.

2.4. SUR LE MODE DE VIE

Le retentissement de la SCEP sur le mode de vie des habitants d'Apataki découle de ce qui précède. S'y ajoute la récente création d'une liaison aérienne avec Papeete dont l'un des buts est de répondre à certains impératifs de fonctionnement de la société (meilleure liaison avec le siège social, transport du personnel, assistance technique et maintenance des installations).

Tous ces facteurs ont développé l'ouverture de l'île sur l'extérieur et entraîné une modification sensible des comportements.

Le changement le plus spectaculaire est peut-être celui dû au développement du salariat et à la monétarisation croissante de l'économie. Avant l'arrivée de la SCEP, l'auto-consommation restait la règle et les relations sociales étaient basées sur des prestations de services réciproques et sur le troc.

A présent, l'auto-consommation, si elle demeure importante, est concurrencée par une augmentation de l'achat de biens importés et la diversification de l'alimentation de base (riz, conserves et autres denrées).

L'argent devient l'étalon général des valeurs et acquiert une place centrale dans les comportements. Il tend à se substituer aux échanges de services, qui, aux dires des habitants, ne subsistent guère qu'entre parents et amis.

Il en résulte un individualisme accru et un repli sur elles des maisonnées favorisé par l'électrification qui a entraîné le déclin des rassemblements nocturnes sur la place du village.

L'accroissement des revenus et le développement de la circulation monétaire ne semblent avoir engendré qu'une croissance limitée des besoins et ceux-ci, en dehors du secteur alimentaire, s'orientent surtout vers l'amélioration de l'habitat et de l'équipement de pêche.

Au moment de l'enquête, 18 membres de la coopérative des pêcheurs venaient de se procurer des moteurs hors-bord d'une valeur moyenne de 70.000 francs, remboursables en trois ans.

Au 19 mai 1978, l'encours des crédits accordés par le truchement de la coopérative s'élevait à un peu plus de 4 millions de francs dont 350.000 francs pour l'habitat (1).

LIMITES DE L'IMPACT DE LA SCEP

Si l'impact de la SCEP à Apataki est considérable, il convient de ne pas en exagérer les effets.

— Bien qu'elle en soit un des facteurs, l'accroissement de la population s'est amorcé avant sa venue et s'inscrit dans une conjoncture économique et politique particulière : activité déprimée et forte hausse du coût de la vie à Papeete, adoption parallèle de mesures de soutien en direction de la population des îles : importante augmentation du prix du coprah en 1974, application récente d'un système de péréquation des prix pour les biens de première nécessité.

L'analyse des activités des 16 familles qui se sont installées dans l'île depuis 1970 montre que 3 d'entre elles seulement tirent l'essentiel de leurs ressources des revenus procurés par la pêche ou la SCEP.

Les autres vivent aussi du coprah qu'elles cultivent selon un mode de faire valoir indirect. 6 ne pratiquent la pêche que de façon accessoire, y compris 2 familles ayant immigré dans ce seul but.

Si l'on se borne à la situation la plus récente, 5 familles, représentant 26 personnes, se sont installées à Apataki en 1977, 2 à la suite d'une affectation administrative, 3 pour se livrer à la pêche. Deux de ces dernières escomptaient créer

(1) Par comparaison, les prêts à l'amélioration de l'habitat accordés par la SOCREDO depuis 1975 représentent un montant global de 1 150 000 francs et leur encours actuel est de 547 000 francs.

une société de pêche concurrente de la SCEP, la société d'exploitation générale de la pêche (SEGP) qui, lancée sur des bases incertaines, n'a pu fonctionner. L'un de ses promoteurs s'est converti à la culture du coprah tandis que le second trouvait à s'employer auprès de la CGEE.

— Certains des emplois créés n'ont qu'un caractère temporaire. C'est le cas pour les chantiers liés à la construction et à l'extension des installations de la société. Ce l'est aussi pour le chantier en cours qui, avec un financement territorial, doit améliorer l'infrastructure portuaire (quai et remblai, slip de halage).

Il doit s'achever dans quelques semaines et le personnel salarié originaire de l'atoll ne sera plus alors que d'une dizaine de personnes employées au frigorifique.

— La progression de l'équipement domestique dans les années 1975 et 1976 a été permise par l'implantation de la société et l'électrification de l'île opérée par ses soins mais il faut considérer qu'elle a coïncidé avec une hausse exceptionnelle des revenus du coprah directement liée à la majoration substantielle du prix de cette spéculation.

Le prix du kilo s'est élevé de 13,55 francs en 1973 à 28,50 francs à la fin de 1974 et les revenus des producteurs ont sextuplé passant de 1,2 million de francs en 1974 à 7,7 millions de francs en 1975 et 6,1 millions en 1976 (cf. tabl. VII).

— En matière de pêche, malgré le développement des quantités récoltées, le rendement moyen des villageois reste en dessous de celui des habitants de Papeete pêchant sur des bonitiers.

Plus exactement, il lui est supérieur en quantité mais inférieur en valeur, avec une rémunération moyenne au kilo de 46 francs contre près de 63 francs à Papeete en 1976 (cf. tabl. XI), en raison du niveau plus élevé des prix d'achat aux producteurs dans la capitale.

Prix d'achat du poisson aux producteurs (en FCP/kg)

Nature du poisson	Date et lieu d'achat			
	1976		1978 (1 ^{er} semestre)	
	Apataki (SCEP)	Papeete (1)	Apataki (SCEP)	Papeete (marché) (2)
Bonite.....	20	60	25	140
Thon.....	40 - 50	120	45 - 50	280
Mahi-Mahi.....	100	150	120	350
Espadon.....	20	60	30	200
Autres espèces.....	20	50	20 - 25	180

(1) Prix moyen d'achat. *Source* : service de la pêche, rapport annuel 1977 : 47.

(2) Prix moyen de vente sur le marché municipal donné à titre indicatif à défaut de détermination exacte du prix d'achat au producteur.

TABLEAU XI

Rendements comparatifs de pêche

Type de bateau	Lieu d'origine	Période de référence	Nombre de sorties	Importance des prises		Rendement moyen d'une sortie		Rémunération moyenne du kilo (FCP)
				Kilos	FCP	Kilos	FCP	
Bonitiers (1)	Tahiti	janvier-juin 1976	1.280	236.917	14.821.700	185	11.579	62,6
Bonitiers (2)	Apataki	janvier-juin 1978	114	27.826	1.047.620	244	9.190	37,6
Speed boats (3)	Apataki	janvier-juin 1978	254	23.752	1.318.330	93,5	5.190	55,5
Bonitiers et Speed boats	Apataki	janvier-juin 1978	368	51.578	2.365.950	140	6.429	45,9

(1) *Source* : rapport annuel du service de la pêche 1977, p. 47 et 48.

(2) *Source* : dépouillement des factures établies par la S.C.E.P. au cours du 1^{er} semestre 1978.

(3) Pour comparer le rendement des bonitiers et des speed boats, il faut tenir compte du fait qu'en général l'équipage des bonitiers se compose de 2 personnes, non compris le propriétaire, et que le pêcheur en speed boat est seul et possesseur de son embarcation.

Cette disproportion, jointe aux fluctuations des prix pratiqués par la SCEP (cf. tabl. XII en annexe), exerce un effet dissuasif sur l'activité des insulaires dont le rythme d'apports, moins de 2 par mois en moyenne pour le semestre écoulé, couvre à peine les frais de sortie alors qu'une activité régulière leur permettrait de dégager un revenu trois fois supérieur au salaire local de base (cf. tabl. XIII en annexe).

Elle explique peut-être également la réticence des bonitiers de Papeete à venir pêcher dans les eaux d'Apataki malgré les ouvertures qui peuvent leur être faites en ce sens.

— Dans le domaine des communications, la SCEP assure un acheminement régulier du poisson vers Papeete et a hâté la mise en service d'une liaison aérienne avec la capitale mais elle a entraîné, en contrepartie, une diminution des touchées de goélettes (cf. tabl. XIV en annexe), spécialement de celles assurant le transport de poissons.

Desserte d'Apataki par les goélettes

Années	Nombre de goélettes	Touchées des goélettes à coprah	Touchées des goélettes à poisson	Total des touchées
		(1)		
1974.....	8	61	45	106
1975.....	9	48	56	104
1976.....	8	39	26	65
1977.....	2	54	—	54

(1) Goélettes spécialisées dans le transport du coprah mais disposant également de glacières pour le poisson.

Jusqu'à présent, elle n'a pu, faute de licence en ce domaine, jouer un rôle compensateur en matière de transport de passagers et de marchandises.

— Sur le plan social, l'évolution des attitudes ne doit pas conduire à préjuger de la plasticité et de la persistance des comportements hérités du passé.

La modernisation des maisons n'a pas fait disparaître les fare tamaraa et, dans bien des cas, la cuisinière à gaz n'a pas éliminé le four tahitien (en raison notamment du prix de la bouteille de gaz, 1.300 francs contre 871 francs à Tahiti, et des irrégularités d'approvisionnement par goélettes).

Les radio-cassettes tendent à se substituer aux simples transistors mais leur alimentation en bandes enregistrées reste limitée.

Dans le même sens, des acquisitions apparemment somptuaires connaissent une utilisation adaptée (bicyclettes servant au transport du coprah au secteur, chevaux utilisés comme tondeuses à gazon) ou proviennent de cadeaux effectués par des parents de Papeete (3 tondeuses à gazon mécaniques sur 5).

Sur un autre plan, l'absentéisme sur les chantiers de la CGEE, la forte rotation du personnel à la SCEP, voire l'irrégularité de la pratique de la pêche peuvent être expliqués par des motivations d'ordre économique : modalités de rémunération, insuffisance de couverture sociale, caractère astreignant d'un travail répétitif... Ils peuvent l'être aussi par la permanence d'un schéma général de comportements qui se traduit par une polyvalence des activités, un mode d'existence encore frugal et une organisation de vie qui ne dissocie pas de façon tranchée le temps du travail et celui du loisir et préserve, au sein de la communauté villageoise, une marge importante d'autonomie personnelle.

Conclusion

L'impact de la SCEP à Apataki au cours de la période écoulée peut être résumé par ses traits les plus marquants.

Elle a été un facteur de repeuplement de l'atoll par la création d'activités génératrices d'emplois et de revenus. Elle a été un agent de modernisation et d'ouverture sur le monde extérieur dans le domaine de l'infrastructure aérienne et portuaire, de l'équipement domestique et professionnel comme dans l'évolution des rapports sociaux et l'acquisition de nouveaux comportements de production et de consommation.

De tels changements entraînent une rupture avec le passé qui ne peut s'opérer brutalement sans-à-coups et problèmes.

A son arrivée, la SCEP a connu une période de tâtonnements dont certains avatars découlent d'un manque de concertation avec les villageois et d'une politique qui a varié au rythme de celui de ses responsables locaux et a pesé sur ses rapports avec ses interlocuteurs (variations des cours d'achat du poisson, modification des accords passés pour les parcs, la pêche en bonitier ou le filetage).

D'un autre côté, rien ne prédisposait les insulaires à épouser la logique de la société et à exercer une activité régulière et soutenue, salariée ou non. Dans la conjoncture récente, ils ont été d'autant moins incités à le faire que la satisfaction de leurs besoins se voyait mal assurée par la diminution des touchées de goélettes et la fermeture du magasin de vente de la société. La nouvelle réglementation

de la desserte maritime insulaire (1) devrait modifier cet état de choses.

La desserte aérienne bi-hebdomadaire de l'atoll et la nomination d'un directeur pour les Tuamotu devraient simultanément permettre à la SCEP de se fixer une ligne de conduite mieux adaptée au contexte local.

Il est difficile, pour l'instant, de se livrer à des conclusions définitives sur son impact.

La moitié des emplois qu'elle a créés sont provisoires et prendront fin avec les chantiers d'aménagement de ses installations.

Malgré son développement récent, la pêche reste à un niveau inférieur à celui d'atolls comme Tikehau ou Arutua qui la pratiquent de façon traditionnelle et il n'est pas encore possible de tabler sur les techniques nouvelles en cours d'expérimentation.

Dans le domaine des comportements, il est difficile de faire la part de ceux qui lui sont imputables et de ceux qui résultent de la venue de personnes de Papeete.

Facteur de dépendance croissante de l'extérieur, le processus de changements amorcé par la SCEP aura des prolongements qui dépendront de la permanence et de l'orientation future de ses activités. Dans la mesure où elle tendra à s'affranchir de la population locale et assurera elle-même son approvisionnement par une extension de sa zone de collectage et un développement de ses techniques de prise de poisson (grand filet-cage, pêche à l'appât vivant), elle risque de devenir une enclave dont les retombées locales seront faibles.

Dans la mesure où parallèlement elle saura définir, sur une base réciproque, une collaboration plus étroite avec les pêcheurs (par le truchement de leur coopérative, par exemple), elle pourra être

un facteur de développement plus harmonieux de l'atoll.

La concurrence du coprah et des goélettes n'est pas, à première vue, un facteur dirimant de ce développement, la pêche dans le lagon paraissant solidaire de l'activité exercée dans les cocoteraies et pouvant être mieux rémunérée par les goélettes, sans risque de dépeuplement.

En revanche, la SCEP peut contribuer à l'extension de la pêche à l'extérieur de l'atoll qu'elle a fait naître et dont elle est la plus apte à garantir les conditions de conservation et d'écoulement.

REMERCIEMENTS

Cette étude a pu être réalisée grâce au concours de la population d'Apataki et de son maire-adjoint, Victor RUA TANGATA HEIAU.

Elle a bénéficié de l'appui et des informations de :

— MM. Alexandre ATA, Conseiller du Gouvernement, chargé des affaires océaniques à l'origine de l'enquête.

TREHARDY, chef de la subdivision administrative des Tuamotu-Gambier.

LEHARTEL, adjoint au chef de la subdivision.

MARMAIN, chef du service des affaires communales.

STEIN, chef du service de la pêche, et MM. Brosse, Jourdain et Cadousteau.

SAVOIE, chef du service des affaires économiques et Le Menager, commissaire aux prix.

LE CAIL, capitaine du port.

DE CHAZEUX, directeur du CNEXO.

POMMIER, attaché de direction à la SOCREDO.

Warren ELLACOTT, PDG de la SCEP.

Dominique AUROY, directeur de la C.G.E.E.

Hubert de LEZEGNO, directeur de la SCEP pour les Tuamotu.

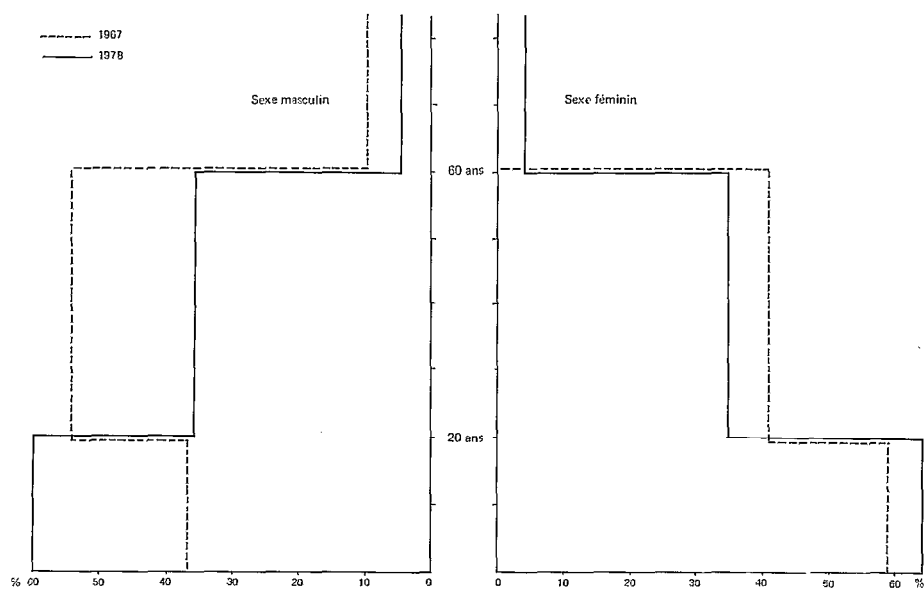
FALGUÈRE, directeur commercial de la SCEP.

Qu'ils en soient ici remerciés.

Manuscrit reçu au Service des Publications de l'O.R.S.T.O.M., le 7 février 1980.

(1) Elle prévoit 155 touchées annuelles d'Apataki par 7 goélettes (dont 5 goélettes à poisson) et autorise la SCEP à effectuer le transport de marchandises dans une limite de 800 tonnes par an.

ANNEXES



Pyramide des âges de la population d'Apataki (1967 : source : dénombrement administratif).

TABLEAU II — Répartition par âge et sexe de la population (1) d'Apataki (juin 1978)

Âge	Hommes	Femmes	Total
— 5 ans.....	17	14	31
5 à 9.....	23	15	38
10 à 14.....	16	11	27
15 à 19.....	11	9	20
20 à 24.....	5	9	14
25 à 29.....	4	12	16
30 à 34.....	8	5	13
35 à 39.....	8	3	11
40 à 44.....	3	3	6
45 à 49.....	4	1	5
50 à 54.....	4	4	8
55 à 59.....	1	2	3
60 à 64.....	0	2	2
65 à 69.....	4	0	4
70 à 74.....	0	1	1
75 à 79.....	0	0	0
80 à 84.....	0	0	0
85 à 89.....	1	0	1
Inconnu.....	3	1	4
TOTAL.....	112	92	204

(1) Personnes ayant, au moment de l'enquête, leur résidence principale à Apataki (y compris la population d'âge scolaire actuellement à Arutua ou Papeete...) à l'exclusion du personnel non local de la S.C.E.P.

TABLEAU III -- Évolution de la population d'Apataki par sexe et groupe d'âge

Groupes d'âge	Sexe masculin		Sexe féminin		2 sexes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<i>1962 (1)</i>						
Moins de 20 ans.....	30	42,3	34	51,5	64	46,7
20 à 59 ans.....	38	53,5	31	47,0	69	50,4
60 ans et plus.....	3	4,2	1	1,5	4	2,9
Ensemble.....	71	100,0	66	100,0	137	100,0
<i>1967 (2)</i>						
Moins de 20 ans.....	19	36,5	33	58,9	52	48,2
20 à 59 ans.....	28	53,9	23	41,1	51	47,2
60 ans et plus.....	5	9,6	—	—	5	4,6
Ensemble.....	52	100,0	56	100,0	108	100,0
<i>1978 (3)</i>						
Moins de 20 ans.....	67	59,8	59	64,1	126	61,8
20 à 59 ans.....	40	35,7	30	32,6	70	34,3
60 ans et plus.....	5	4,5	3	3,3	8	3,9
Ensemble.....	112	100,0	92	100,0	204	100,0

Sources (1) Recensement de 1962.

(2) Dénombrement administratif de 1967.

(3) Enquête personnelle de juin 1978.

TABLEAU IV — Naissance et décès à Apataki = 1907-1977

Année	Naissances	Décès			
		Total	— 1 an	1 à 15 ans	+ de 15 ans
1957.....	8	4	2	1	1
1958.....	9	4	1	—	3
1959.....	8	5	3	1	1
1960.....	6	—	—	—	—
1961.....	6	8	5	1	2
1962.....	4	1	—	1	—
1963.....	9	1	1	—	—
1964.....	4	—	—	—	—
1965.....	3	2	2	—	—
1966.....	4	2	—	2	—
1967.....	3	1	—	1	—
1968.....	5	1	1	—	—
1969.....	8	4	3	—	1
1970.....	—	6	2	—	4
1971.....	6	1	—	—	1
1972.....	1	—	—	—	—
1973.....	2	1	—	—	1
1974.....	4	2	2	—	—
1975.....	2	4	1	—	3
1976.....	6	4	2	—	2
1977.....	6	5	1	1	3
TOTAL.....	104 (1)	56	26 (2)	8 (3)	22

(1) 50 du sexe masculin, 54 du sexe féminin.

(2) Dont 7 mort-nés et 3 enfants d'un jour.

(3) Dont 7 de moins de 5 ans.

Source : registres d'état civil d'Apataki.

TABLEAU V

Répartition de la population d'Apataki selon le lieu de naissance

Lieu de naissance	Sexe masculin			Sexe féminin			Ensemble
	- 15 ans	+ 15 ans	Total	- 15 ans	+ 15 ans	Total	
Apataki.....	17	25	42	22	29	51	93
Tuamotu-Gambier, autres atolls..	4	12	16	—	7	7	23
Tahiti (dont Papeete).....	38 (37)	12 (10)	50 (47)	15 (15)	13 (8)	28 (23)	78 (70)
Iles-Sous-le-Vent.....	—	1	1	—	3	3	4
Australes.....	—	—	—	—	2	2	2
Indéterminé.....	—	3	3	—	1	1	4
Ensemble.....	59	53	112	37	55	92	204

TABLEAU VI

Appartenance religieuse de la population d'Apataki

Confession	Recensement de 1962		Recensement de 1971		Enquête de 1978	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Catholique.....	79	57,7	64	54,2	134	65,7
Sanito.....	47	34,3	48	40,7	54	26,5
Protestante.....	6	4,4	6	5,1	12	5,9
Non déclarée ou sans religion.....	5	3,6	—	—	4	1,9
Ensemble.....	137	100,0	118	100,0	204	100,0

TABLEAU IX

Inventaire des maisonnées d'Apataki (juin 1978)

N° des maisonnées	Popula-tion	Caractéristiques des maisonnées					
		Base	Murs	Toit	Fenêtres	Date de construction (rénovation)	Éclairage
1	2	dalle ciment	pinex	tôle	Louvre	1974	pétrole
2	5	dalle ciment	pinex	tôle	Louvre	1965	électrique
3	2	dalle ciment	bois	tôle	Louvre	+ 15 ans	électrique
4	5	dalle ciment	pinex	tôle	Louvre	nd	électrique
5	10	gravier	pinex	tôle	auvents pinex	1977	pétrole
6	7	dalle ciment	pinex	tôle	Louvre	+ 15 ans	électrique
7	3	citerne	bois	tôle	Louvre	+ 15 ans	électrique
8	4	dalle ciment	pinex	tôle	auvents pinex	1968	électrique
9	1	dalle ciment	pinex	tôle	auvents pinex	nd	électrique
10	8	dalle ciment	pinex	tôle	auvents pinex	+ 30 ans	électrique
11	5	dalle ciment	pinex	tôle	Louvre	1974	électrique
12	4	dalle ciment	parpaings	tôle laquée	Louvre	1976	électrique
13	2	gravier	niau	niau	auvents niau	1973	pétrole
14	9	bois	pinex	niau	auvents pinex	1962	pétrole
15	8	dalle ciment	pinex	tôle	auvents pinex	1977	pétrole
16	5	dalle ciment	pinex	tôle	Louvre	1973	électrique
17	2	dalle ciment	pinex	tôle	Louvre	1966	électrique
18	4	dalle ciment	pinex	tôle	auvents pinex	1971	électrique
19	1	dalle ciment	pinex	tôle	auvents pinex	1966	électrique
20	7	dalle ciment	pinex	tôle	Louvre	1966	électrique
21	3	dalle ciment	pinex	tôle	Louvre	1960	électrique
22	15	dalle ciment	bois	tôle	vitres	+ 30 ans	électrique
23	4	pilotis bois	pinex	niau	auvents pinex	1970	électrique
24	7	dalle ciment	bois	tôle	auvents pinex	1975	électrique
25	7	dalle ciment	pinex	tôle	auvents pinex	(1967)	pétrole
26	9	dalle ciment	pinex	tôle	auvents pinex	1977	électrique
27	4	dalle ciment	bois	tôle	vitres	+ 30 ans	électrique
28	6	dalle ciment	pinex	tôle	auvents pinex	(1968)	électrique
29	8	dalle ciment	bois	tôle	vitres	+ 60 ans	pétrole
30	1	dalle ciment	bois	tôle	auvents pinex	+ 60 ans	électrique
31	3	dalle ciment	bois	tôle	auvents pinex	(1975)	électrique
32	3	dalle ciment	bois	tôle	Louvre	1950	électrique
33	1	dalle ciment	bois	tôle	auvents pinex	+ 30 ans	électrique
34	11	pilotis bois	pinex	niau	auvents pinex	1973	pétrole
35	11	dalle ciment	pinex	tôle	Louvre	+ 30 ans	électrique
36	7	dalle ciment	pinex	tôle	Louvre	1960	électrique
37	4	dalle ciment	pinex	tôle	Louvre	1973	électrique
38	6	dalle ciment	pinex	tôle	auvents pinex	(1973)	électrique
39	1	dalle ciment	pinex	tôle	auvents pinex	(1967)	électrique

Niau : palmes de cocotiers tressées ; pinex : aggloméré de fibres de bois ; Louvre : plaques de verre mobiles ; nd : non déclaré.

TABLEAU IX (suite)

N° des maisons	Popula-tion	Équipement domestique (1)				
		Réfrigérateur	Cuisinière	Fer à repasser	T. RC.	Divers
1	2	—	primus	pétrole	T	benne Monitor 9 CV (1975)
2	5	électrique (1975)	gaz (1968)	électrique (1975)	RC	
3	2	—	—	—	RC	
4	5	électrique (1976)	gaz (1976)	électrique (1976)	RC	machine à coudre
5	10	—	gaz (1972)	—	T	tondeuse à gazon
6	7	congélateur (1975)	gaz (1975)	électrique (1976)	RC	
7	3	électrique (1976)	gaz (1976)	électrique (1977)	RC	
8	4	électrique (1976)	gaz (1968)	électrique (1976)	RC	
9	1	—	gaz (1975)	—	RC	
10	8	—	gaz (1973)	électrique (1975) pétrole (1975)	RC	tondeuse à gazon
11	5	électrique (1968)	gaz (1968)	électrique (1973)	RC	
12	4	électrique (1973)	gaz (1973)	—	RC	
13	2	—	primus	charbon	—	téléviseur
14	9	—	—	—	T	
15	8	—	—	—	RC	
16	5	pétrole (1968)	gaz (1968)	électrique (1975)	T	
17	2	—	primus	électrique	RC	pèse personnes
18	4	2 congélateurs (75 et 77)	gaz (1975)	électrique	RC	tondeuse à gazon bicyclette
19	1	—	gaz (1968)	—	—	
20	7	—	gaz (1975)	électrique (1975)	T	
21	3	—	—	—	—	
22	15	électrique (1975)	—	électrique (1975)	T	bicyclette
23	4	—	gaz (1975)	—	—	bicyclette
24	7	—	gaz (1973)	pétrole	T	tondeuse à gazon jumelles
25	7	—	gaz (1974)	pétrole	T	
26	9	—	—	électrique	RC	chaîne stéréo scooter
27	4	—	—	—	T	
28	6	—	gaz (1975)	—	—	machine à coudre
29	8	—	gaz (1975)	électrique (1975)	T	tondeuse à gazon machine à coudre
30	1	—	primus	—	T	
31	3	—	gaz	électrique	RC	
32	3	—	—	—	RC	cheval
33	1	—	—	—	RC	
34	11	—	—	—	T	machine à coudre
35	11	—	gaz	pétrole	RC	
36	7	—	gaz (1976)	—	RC	
37	4	—	gaz (1976)	électrique (1976)	RC	
38	6	2 congélateurs (1978)	gaz	électrique	RC	
39	1	—	—	—	—	cheval

(1) Date d'achat entre parenthèses. Primus : réchaud à pétrole à pression ; T : transistor ; RC : radiocassette.

TABLEAU IX (suite)

N° des maisons	Popula- tion	Équipement de pêche (1)		
		Coque	Moteur	Parc, filets
1	2	16 pieds (1975)	15 CV (1975)	
2	5	18 pieds	50 CV (1975), 25 CV (1977)	
3	2	—	—	
4	5	18 pieds	15 CV (1975), 6 CV (1976)	parc
5	10	20 pieds (+5 ans)	25 CV (1974), 25 CV (1977)	
		18 pieds (1973)	6 CV (1975), 50 CV (1975)	parc
6	7	22 pieds (+5 ans)	20 CV (1978)	
7	3	—	—	
8	4	20 pieds (1974)	33 CV (1970)	
9	1	16 pieds (+5 ans)	6 CV (1975), 20 CV (1978)	
10	8	24 pieds (1974)	6 CV (1975), 25 CV (1977)	
11	5	—	—	
12	4	19 pieds (1978)	85 CV (1978)	2 filets (1978)
13	2	—	—	
14	9	14 pieds (+5 ans)	3 CV (1960), 21 CV (1976)	filet (1977)
15	8	2 de 18 pieds (+5 ans)	25 CV (1978)	
16	5	18 pieds (+5 ans)	25 CV (1978), 25 CV (1976)	
17	2	—	—	
18	4	14, 18 et 22 pieds (+5 ans)	40 CV (1972), 6 CV (1977)	parc
			50 CV (1978)	
19	1	—	—	
20	7	22 pieds (+5 ans)	50 CV (1976), 6 CV (1975)	
21	3	16 pieds (1975)	6 CV (1975), 25 CV (1978)	
22	15	17 pieds (+5 ans)	25 CV (1978), 25 CV (1978)	
23	4	26 pieds (1975)	50 CV (1978)	
24	7	18 pieds	25 CV (1975), 50 CV (1978)	filet (1978)
25	7	16 pieds (1977)	25 CV (1977)	
26	9	18 pieds (1977)	25 CV (1977)	
27	4	16 pieds (1978)	18 CV (1978)	
28	6	—	—	
29	8	16 pieds (+5 ans)	15 CV (1978)	filet (1976)
30	1	nd	nd	parc
31	3	16 pieds, bonitier	15 CV, 40 CV	
32	3	2 x 16 pieds (76 et 78)	25 CV (1977)	parc
33	1	18 pieds (1975)	25 CV (1975)	
34	11	18 pieds (1975)	7,5 CV (1975)	
35	11	20 pieds (1973)	6 CV (1974), 25 CV (1975)	parc
36	7	18 pieds (1972)	15 CV (1975), 50 CV (1978)	
37	4	—	—	
38	6	20 pieds (1974)	40 CV (1972)	parc
39	1	—	—	

(1) Date d'achat entre parenthèses. Parc : parc à poissons traditionnel en grillage de poulailler ; 1 pied = 30,48 cm ; nd : non déclaré.

TABLEAU XII

Prix d'achat du poisson pratiqués par la S.C.E.P. à Apataki (1)

Produit	1975	1976	1977	1978 (2)
Langouste.....	225	225	250 - 265	265 - 300
Thon — 5 kg.....	23 - 30	20	40	45
Thon + 5 kg.....	40	40 - 50	50 - 55	50
Mahi Mahi.....	70 - 100	100	100	120
Bonite.....	20	20 - 22 - 24	22	25
Toheveri.....	25	24	24	25
Vau-Paere.....	30 - 40	30 - 40 - 50	30 - 40	40
Espadon.....	20	20	40	30
Carangue.....	20 - 30	20 - 23 - 25	20	23 - 25
Hapuu.....	20	20	20	20
Divers (fioche de 3 kg).....	50 - 60 - 70	60 - 70	60 - 70	60 - 75

- (1) Prix relevés sur les factures des pêcheurs d'Apataki. Prix au kilogramme à l'exception de la fioche de 3 kilogrammes.
 (2) Prix relevés au cours du premier semestre 1978.

TABLEAU XIII

Compte d'exploitation journalier d'un Speed-boat d'Apataki (1)

	Schéma réel (2 sorties/mois)		Schéma théorique (20 sorties/mois)	
		FGP		FGP
A) Coût d'exploitation				
1. Amortissements (4 ans)				
— moteur 25 CV (2).....	105.000/96	1.094	105.000/960	109
— coque locale.....	70.000/96	729	70.000/960	73
2. Frais d'exploitation (3)				
— essence.....	44 l × 34,10 F	1.500	44 l × 34,10 F	1.500
— huile.....	4 l × 62,50 F	250	4 l × 62,50 F	250
3. Frais divers				
— entretien, réparation, matériel de pêche.....	96.000/96	1.000	96.000/960	100
TOTAL.....		4.573		2.032
B) Revenu d'exploitation (4).....	93,5 kg × 55,50 F	5.190	93,5 kg × 55,50 F	5.190
C) Bénéfice d'exploitation (5).....	5.190 — 4.573	617	5.190 - 2.032	3.158

(1) Compte d'exploitation type établi sur la base des données moyennes obtenues pour le premier semestre 1978, à l'exclusion des apports de poissons faits aux goélettes.

(2) Moteur de 25 CV acheté à crédit et remboursable en 30 mois. Sa durée de vie, dans les conditions d'utilisation locales, est d'environ 4 ans (soit 960 jours ouvrables).

(3) Données correspondant aux déclarations des pêcheurs et aux dépenses moyennes d'essence recensées au cours du premier semestre 1978.

(4) Cf. Tableau = rendements comparatifs de pêche.

(5) Y correspond un bénéfice mensuel de : $617 \times 2 = 1.234$ francs
 $3.158 \times 20 = 63.160$ francs.

TABLEAU XIV

Touchers de goélettes à Apalaki

Goélettes	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978 (1)
. Auura Nui.....	—	—	6	1	2	1	—	—	—
. France Australes (d. Moana Rau II)...	—	—	3	2	—	4	3	—	—
. Kia Ora.....	2	3	7	6	11	—	—	—	—
. Manava.....	—	37	55	40	41	30	22	37	15
. Maris Stella.....	4	13	12	15	20	18	17	17	12
. Matariva.....	nd	nd	nd	nd	nd	1	1	—	1
. Moana Ote Ra.....	12	—	—	—	—	—	—	—	5
. Moana Rau (d - Arii Moana).....	6	1	—	—	—	—	(4)	(14)	(4)
. Nuuhiya.....	—	2	—	—	4	19	9	—	—
. Raina (ex. Potii Moorea).....	—	27	5	—	—	—	—	—	—
. Tahiti Tuna.....	nd	nd	nd	24	17	10	—	—	—
. Tamarii Tikokau (d. Mareva).....	34	29	3	—	—	—	1	—	—
. Terau Tahii.....	—	—	—	—	11	18	1	—	—
. Raitau (d. Tiare Mataiva).....	14	12	1	—	—	3	1	—	1
Ensemble.....	72	124	92	88	106	104	65	54	34

(1) Premier semestre 1978.

d : devenue ; nd : non déclaré ; () : liaison assurée par la S.C.E.P. non comptabilisée.

Source : feuilles de routes remises par les armateurs à la capitainerie du Port de Papeete.